

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice	: 10	L'an deux mil vingt trois, le 4 décembre, à 18 h 00,
présents	: 7	le Conseil municipal de la Commune de SAINT-BRICE,
votants	: 10	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane RESTEROU, 1 ^{er} Adjoint

Date de convocation du Conseil municipal : 27.11.2023

Présents (7) : M. RESTEROU Stéphane (1^{er} adjoint), Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie (3^{ème} adjointe), M. COUVIDAT Éric, Mme LAINÉ Danièle, M. BIROLLEAU Philippe, M. SAVARIAU Emmanuel. (Conseillers Municipaux)

Absent excusé (3) : M. BROCHET Pascal a donné pouvoir à M. RESTEROU Stéphane ;
M. VINCENT Patrice a donné pouvoir à M. Éric COUVIDAT, Mme BLONDIN Isabelle a donnée pouvoir à M. CAILBAULT Alexis

M. RESTEROU Stéphane est nommé secrétaire

1/ Décision modificative pour la salle municipale

Suite à la décision modificative l'ensemble du conseil municipal a demandé des explications Il a été répondu que cette dépense est justifiée par des avenants complémentaires.

Le responsable du SGC M. Mickael GOUGAT demande de prendre une décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

022 : - 37 000 €
678 : + 2 000 €
023 : +35 000 €

Dépenses d'investissement :

2313 opérations 66 : +35 000 €

Recettes d'investissement :

021 : 35 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue des voix POUR : 7 / ABSENTION :3).

Adopte, cette Décision Modificative

Fait à Saint Brice, le 4 décembre 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire



Stéphane RESTEROU